

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# DOSSIER DE PRESSE

27 | 09 | 2022



## RENTRÉE POLITIQUE

## 2022

“

**Le Conseil départemental est en ordre de marche pour répondre à l'urgence des grands enjeux qui s'imposent à nous.**

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne





***La justice sociale, le partage, la solidarité demeurent plus que jamais les valeurs qui fondent l'action de la majorité départementale.***

**GEORGES MÉRIC**

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**P**our le présent comme pour le proche avenir, nous pouvons être légitimement inquiets. Beaucoup de voyants sont au rouge : la guerre russe en Ukraine, l'explosion des coûts de l'énergie, le dérèglement climatique, la spirale inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat, la hausse des prix alimentaires, des biens de consommation et des loyers.

En 2022, les pauvres le sont encore plus. Les additions s'envolent quand on fait ses courses. Les jeunes continuent de faire la queue à l'aide alimentaire. La peur du déclassement n'a jamais été aussi prégnante.

Toutes ces crises s'installent dans la durée et font le lit des populismes. Face aux multiples dangers, nous affirmons l'exigence d'une rupture avec le système néolibéral dont nous subissons de plein fouet les limites et les effets pervers.

La majorité départementale s'est toujours opposée à l'injustice sociale générée par des politiques néolibérales qui appauvrissent nos concitoyens et détruisent la planète, qui font des cadeaux fiscaux aux plus riches, qui ponctionnent les revenus des plus modestes et qui suppriment les services publics dans les territoires.

Face à ces effets délétères, nous opposons et nous revendiquons une société du lien avec l'humain et la nature, une société qui réaffirme la République et ses valeurs. Les Français réclament la justice sociale, le partage et la solidarité. Ces valeurs demeurent plus que jamais celles qui fondent l'action de la majorité départementale.

À travers ses dispositifs d'aides, le Département fait face à l'urgence sociale pour réduire les inégalités et la précarité à tous les âges de la vie. Ce sont les disparités en matière d'accès aux soins, services publics, logement social, mobilité, écoles, transports scolaires et cantines, la hausse de la sécurité sanitaire et environnementale, dans l'accès au numérique également.

Face à l'urgence climatique, nous développons les mobilités douces en investissant sur les transports en commun, les aires de covoiturage, le Réseau Express Vélo et les réseaux cyclables touristiques et de loisirs. Nous mettons en œuvre une politique de l'eau ambitieuse pour garantir et sécuriser l'accès à l'eau potable et ses différents usages, pour accompagner les agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales et l'irrigation. Nous accélérons fortement sur la rénovation énergétique des logements et la sobriété de nos bâtiments et nos collèges. Nous encourageons l'économie sociale et solidaire qui promeut un modèle alternatif de production des richesses au système économique néolibéral.

Le Conseil départemental "fait société ensemble" et non les uns contre les autres. C'est avec la plus grande détermination que nous continuerons à travailler au service de toutes les Haut-Garonnaises et de tous les Haut-Garonnais, sur tous nos territoires. Et nous continuerons d'agir pour l'édification de la société du lien, laïque et républicaine, seule capable de redonner à notre communauté la fierté de son modèle émancipateur et fraternel.

# SOMMAIRE



<b>Faire face à l'urgence sociale</b>	<b>04</b>
<b>Faire face à la crise de l'énergie</b>	<b>07</b>
<b>Faire face à l'urgence climatique</b>	<b>10</b>
<b>La nécessité de renforcer le lien avec les citoyens</b>	<b>13</b>
<b>Engager l'innovation sociale dans les territoires</b>	<b>15</b>



# Faire face à l'urgence sociale

**Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est la collectivité des solidarités humaines et déploie depuis de nombreuses années des dispositifs d'aides.**

## EN CHIFFRES

**923,65 M€**  
consacrés à l'aide sociale en 2022

**51 %**  
des dépenses totales de la collectivité

**D**ans un contexte d'inflation inédit, le Conseil départemental poursuit et renforce ses dispositifs de soutien envers les familles, notamment les plus modestes.

### Le soutien aux familles

En Haute-Garonne, la gratuité des transports scolaires est maintenue de la maternelle à la terminale. En application de la loi NOTRe, c'est la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée qui gère les transports scolaires (hors périmètre du SMTc Tisséo-collectivités). Le Département de la Haute-Garonne reste compétent sur le périmètre des 108 communes couvert par Tisséo-collectivités et délivre gratuitement la carte Pastel aux élèves empruntant le réseau de transports urbains Tisséo, le réseau des cars liO ou encore le réseau TER - SNCF. Le Conseil départemental consacre 25,33 M€ à cette mesure de solidarité, qui concerne 60 % des élèves de Haute-Garonne, soit 40 075 élèves (juin 2022). Cela représente pour les familles une économie de 612 € par élève par an.

Par ailleurs, le Conseil départemental a décidé de renforcer l'aide à la restauration scolaire destinée aux familles modestes et précaires scolarisant un ou plusieurs enfants au collège. Elle permet une prise en

charge intégrale ou partielle (à hauteur de 50 %), des frais de restauration.

Le Département applique depuis la rentrée scolaire 2022 de nouveaux barèmes permettant d'élargir l'accès à la gratuité totale, alors même que le coût de revient d'un repas augmente en conséquence de l'inflation dans le secteur alimentaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, près de 500 collégiens supplémentaires pourraient ainsi bénéficier de l'exonération totale des frais de restauration scolaire. Cela représentera une économie pour les familles pouvant aller jusqu'à 500 € par an. Par ailleurs, le Conseil départemental n'a pas augmenté le prix du repas qui s'élève à 3,50 € (pour 5 jours) pour un prix de revient de 8 €, tout en améliorant la qualité des repas.

## EN CHIFFRES

**25 533**  
soit **42 %** des élèves demi-pensionnaires bénéficient de la gratuité de la cantine scolaire

**Budget : 6,2 M€**



**Dans un contexte d'inflation inédit, je m'engage à ce que le Conseil départemental joue pleinement son rôle de bouclier social.**

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

► **La Bourse aux jeunes musiciens**, créée en 2018 par le Département, pour les enfants issus de familles à faibles ressources, prend intégralement en charge les frais d'inscription dans des écoles de musique du département et met à disposition des instruments. En 2021-2022, 33 familles (36 jeunes) ont pu en bénéficier. Le Conseil départemental apporte également une aide importante aux écoles de musique de l'ensemble du territoire, qui permettent de proposer des frais d'inscription à tarifs réduits.

► **La Maison départementale des adolescents (MDA)**, accompagne gratuitement les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille sur les problématiques de santé, bien-être, éducation, projections de vie. Elle a réalisé 1 386 accompagnements individuels d'adolescents ou familiaux en 2021.

► **La Protection maternelle et infantile (PMI)** propose un suivi médical gratuit pour les enfants de 0 à 6 ans et pour les femmes enceintes : suivi des vaccinations, visites à domicile pré et post-natal, bilans de santé à l'âge de 3-4 ans en école maternelle. Les services de la PMI réalisent en moyenne 29 000 consultations par an sur le territoire.

**Le soutien aux jeunes**

En septembre 2021, le Département de la Haute-Garonne a annoncé **sa volonté d'expérimenter un revenu de base** sur son territoire, pour les jeunes de 18 à 24 ans, exclus du RSA et durement impactés par la crise sanitaire, économique et sociale.

La Préfecture de la Haute-Garonne, dans le cadre de son contrôle de légalité, a refusé au Conseil départemental le droit d'expérimenter un nouveau dispositif de solidarité envers la jeunesse.

Depuis 5 ans, le Département de la Haute-Garonne porte la volonté d'être un territoire d'expérimentation et continue de militer avec les autres Conseils départementaux de gauche, engagés dans cette démarche, pour l'adoption d'une loi d'expérimentation nationale.

En parallèle, le travail avec les chercheurs universitaires de l'Université Toulouse Jean Jaurès et la Chaire Unesco de Bernard Maris se poursuit afin d'étudier la mise en place et les effets d'un revenu de base expérimental pour les jeunes en Haute-Garonne.

Par ailleurs, en 2021, le Conseil départemental a élargi les conditions d'accès au **Fonds de solidarité Logement (FSL)** à certains publics dont les étudiants. Près de 15 000 demandes ont été déposées, dont 75 % ont été instruites par les Maisons départementales des Solidarités sur l'ensemble du territoire. 47 % des demandes concernent le FSL énergie. 2 300 jeunes en ont bénéficié pour faire face aux factures d'eau, d'électricité et de gaz, hors Toulouse Métropole. Cela représente une hausse de 40 % par rapport à 2020.

Pour lutter contre la précarité énergétique, un nouvel élargissement des conditions d'accès au FSL énergie est prévu dès cet automne.

**Le soutien aux personnes fragiles**

Le Département assure la gratuité des transports publics pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes de 65 ans et plus.

La Haute-Garonne est l'un des rares départements à proposer un service de téléassistance gratuite 7 jours sur 7 et 24h sur 24. 26 700 personnes en bénéficient. Cela représente une économie de 250 € par an.

Par ailleurs, pour adapter les logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie, plus de 120 foyers sont aidés chaque année en Haute-Garonne.





### La plateforme Haute-Garonne Solidarités et des bons solidaires pour les plus précaires

Les Bons solidaires ont été créés par le Conseil départemental en avril 2020, pour répondre à l'urgence sociale durant la crise sanitaire.

Cette nouvelle aide départementale reste désormais ouverte pour répondre aux situations de grande précarité, pour lesquelles les dispositifs sociaux classiques sont inopérants.

Ces bons sont destinés aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité et sont délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire. Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, entre 150 et 300 €.

Depuis avril 2020, le Conseil départemental a délivré 108 221 bons solidaires aux familles ou personnes isolées, dont 6 244 à des jeunes de moins de 25 ans, pour un montant total de plus de 21 M€. Afin de répondre efficacement à la forte demande sociale, le Département a mis en place la plateforme téléphonique d'accueil Haute-Garonne Solidarités.

► **POUR EN SAVOIR +**

05 34 33 47 47 / [solidarites@cd31.fr](mailto:solidarites@cd31.fr)  
[cd31.net/bonsolidaire](https://cd31.net/bonsolidaire)

### Soutenir les agricultrices et les agriculteurs

Le secteur agricole haut-garonnais fait face à une sécheresse estivale historique et à des inondations et des gelées printanières destructrices. L'augmentation du prix de l'énergie et l'inflation galopante fragilisent aussi les exploitations. Dans ce contexte, le Conseil départemental intensifie ses actions pour développer une agriculture durable forte en Haute-Garonne et accompagner les agricultrices et les agriculteurs dans la transition agroécologique. Chaque année, le Conseil départemental consacre un budget de 2,5 M€ d'aides directes et met à disposition des exploitants 28 conseillers agro-environnement pour un accompagnement au quotidien.

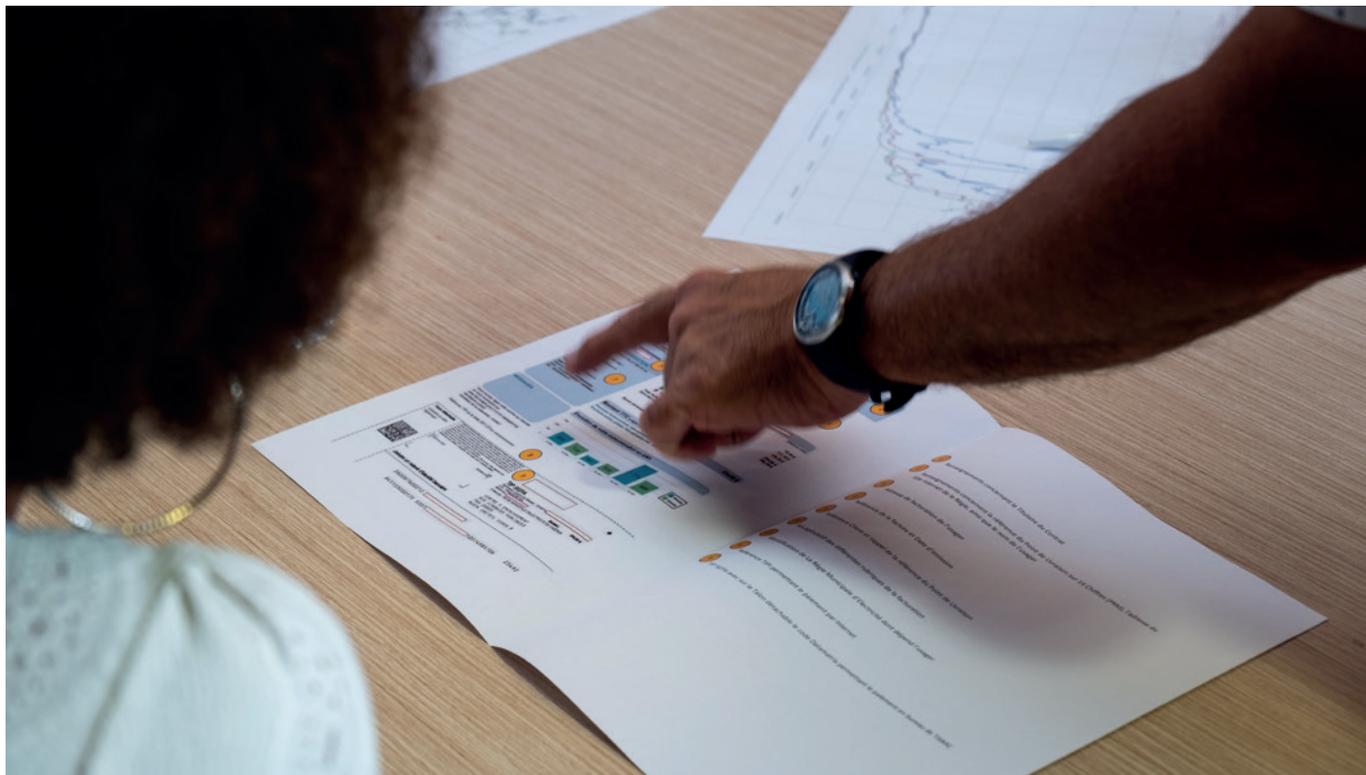
Afin de soutenir les circuits courts, le Département a développé deux outils de vente directe comme Agrilocal 31 pour la restauration scolaire et DirectFermiers31 pour les particuliers.



#### EN CHIFFRES

**108 221** bons solidaires distribués depuis 2020

Budget :  
plus de **21 M€**  
en 2022, soit une hausse  
de plus de **53 %**  
depuis 2021



## Faire face à la crise de l'énergie

**Afin d'accélérer la transition écologique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne agit en responsabilité pour réduire les dépenses énergétiques de la collectivité et accompagner les habitants de la Haute-Garonne.**

**L**e Département est engagé depuis plusieurs années pour maîtriser ses consommations énergétiques. Dès 2017, dans le cadre de son plan de 150 M€ pour la transition écologique, des actions ont été mises en place.

### Mieux maîtriser les dépenses énergétiques de la collectivité

Les dépenses d'énergie de la collectivité représentent 7,5 M€ par an. Avec l'augmentation des prix annoncée, elles devraient augmenter de 30 % pour atteindre 10 M€ en 2022.

L'objectif d'ici 2030 est de diminuer la consommation de ses bâtiments de 40 %. À court terme, l'objectif est d'atteindre 10% d'économie pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique imposés par la crise internationale, avec **3 objectifs : économiser l'énergie, garantir la continuité du service public et préserver la qualité de vie des agents.**

Pour y parvenir, le Conseil départemental prévoit les mesures suivantes cet hiver :

- ▶ baisser le chauffage dans les bâtiments départementaux à 19 degrés, en adaptant la température lorsque nécessaire comme pour les crèches, la Protection Maternelle Infantile...,

- ▶ raccourcir les plages horaires de chauffage de 6h à 20h, au lieu de 22h,
- ▶ optimiser la température de l'eau sanitaire,
- ▶ renouveler les ampoules des bâtiments départementaux en LED,
- ▶ privilégier les visioconférences pour limiter les déplacements,
- ▶ former les agents à l'écoconduite,
- ▶ former les agents aux bonnes pratiques et aux écogestes.

**Depuis 2018, le Département utilise un outil de télésuivi pour son parc immobilier, Ubigreen Energy, qui permet de suivre les consommations d'énergie, de les réguler et d'améliorer la performance des installations pour réduire les consommations. En 3 ans, cet outil a permis d'économiser 10 % d'énergie.** Développé par la start-up toulousaine Ubigreen, cet outil collecte les données énergétiques et environnementales des bâtiments à l'aide de capteurs.

Depuis plusieurs années, le Département de la Haute-Garonne mobilise 3 M€ par an pour réaliser des travaux de rénovation et de chaufferie, en vue de limiter la consommation énergétique des bâtiments départementaux. Les chaudières fonctionnant encore au fioul ou au gaz sont progressivement remplacées pour réduire le recours aux énergies fossiles.

Dans la construction neuve, le Département fait le choix de construire des bâtiments à énergie positive BEPOS, avec un objectif de limitation de l'utilisation du carbone, notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés ou de matériaux de réemploi.

La collectivité s'est également engagée dans la production d'énergie photovoltaïque dans ses projets de construction, en autoconsommation avec revente du surplus. L'objectif est de multiplier par 10 l'énergie photovoltaïque produite à l'horizon 2024. En complément des centrales photovoltaïques réalisées sur les bâtiments neufs, le Département prévoit d'équiper les toitures des bâtiments existants qui s'y prêtent.

Le Conseil départemental dispose également d'un marché de fourniture d'électricité verte et de biogaz et investit dans les projets de développement d'énergies renouvelables comme ENERCOOP.

Par ailleurs, le Conseil départemental soutient le SDEHG\* à hauteur de 2 M€ par an depuis 2022, afin d'accompagner les communes haut-garonnaises à

développer et moderniser leurs réseaux d'électricité. L'objectif est d'atteindre 50% de luminaires LED en 2026 et de diminuer ainsi les dépenses liées à l'éclairage public.

En matière d'habitat social, 1,15 M€ sont investis annuellement pour des travaux de rénovation énergétique, notamment pour des systèmes de chauffage plus performants. En outre, les contrats de territoire participent activement à la transition énergétique en aidant les collectivités à réhabiliter leurs bâtiments ou à construire de nouveaux équipements moins énergivores.

\* Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne



#### EN CHIFFRES

Objectif 2030  
**- 40 %**  
de consommation d'énergie  
pour la collectivité

## FOCUS SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES HAUT-GARONNAIS

“  
**Le Département se transforme aussi dans ses pratiques pour devenir une collectivité écoresponsable.**

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Les dotations de fonctionnement des 100 collèges publics pour 2023 votées par l'Assemblée départementale en octobre prochain prendront en compte l'augmentation des tarifs, au regard de la situation financière de chaque établissement.

La construction des nouveaux collèges répond à un cahier des charges exigeant en matière d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone. L'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont à énergie positive (BEPOS). Par ailleurs, la collectivité œuvre pour une très faible empreinte carbone des bâtiments, dans le choix de ses modes de construction notamment : matériaux bio-sourcés comme le bois, les briques de terre fabriquées sur site, la laine de bois et la paille.

Les 5 nouveaux collèges\* qui ont ouvert à la rentrée 2022 sont dotés d'équipements énergétiques durables et favorisant l'autoconsommation : pompes à chaleur géothermiques, électricité solaire photovoltaïque, récupérateurs d'eau, outils d'optimisation des consommations...

Face à l'urgence du réchauffement climatique, un plan programmatique de rénovation énergétique dans les collèges va être adopté à l'automne 2022, afin de réduire la consommation énergétique des établissements, développer le recours aux énergies renouvelables et adapter le bâti. Ce plan pluriannuel prévoit la mise aux normes énergétiques des bâtiments (isolation, changement des chaudières...), un recensement des sites susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation, des interventions pour apporter des solutions d'amélioration du confort d'été (végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur, brise-soleil, isolation...).

\* Beauzelle, Seysses, Cintegabelle, Saint-Simon et Guilhermy à Toulouse



### Les aides aux ménages pour la rénovation énergétique des logements

Pour lutter avec efficacité contre la fracture thermique, qui touche en priorité les familles à revenus modestes, le Conseil départemental met au service des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais, en fonction de leur lieu de résidence, des Espaces conseil énergie habitat, en partenariat avec Renov'Occitanie et France Rénov'. La partie audit et conseil est entièrement gratuite. En moyenne, 4 000 ménages sont conseillés chaque année.

Par ailleurs, le Département maintient ses aides financières qui s'élèvent entre 1 500 et 3 000 € par logement rénové. Pour les ménages les plus modestes, grâce aux aides complémentaires de la collectivité, 75 % du coût des travaux peuvent être pris en charge, toutes subventions confondues. Cela représente jusqu'à 25 000 € de travaux par ménage. Un objectif partenarial annuel de 2 500 ménages est fixé, soit 15 000 sur le mandat.

Pour les logements sociaux, 500 logements par an pourront être réhabilités en partenariat avec les bailleurs.



# Faire face à l'urgence climatique

**Les aléas climatiques survenus cet été sont les symptômes de la crise écologique qui s'accélère et représente une grave menace pour la biodiversité.**

**L**e Département a lancé en 2017 un plan pour la transition écologique qui prévoit des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, sauvegarder la biodiversité, préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'air.

## **Accélérer le plan Garon'Amont pour préserver la ressource en eau**

Dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale, le Conseil départemental de la Haute-Garonne est un acteur historique pour la gestion de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Fin 2017, face à l'accélération du réchauffement climatique, le Département de la Haute-Garonne a souhaité lancer une grande concertation sur la question de la préservation de la ressource en eau avec l'ensemble des acteurs concernés et la population. Ce Projet de Territoire, appelé Garon'Amont, a abouti en 2020, sous le contrôle d'un panel citoyen, à la définition d'un programme d'actions concrètes à court,

moyen et long termes, qui doit permettre la poursuite du développement durable des territoires. Certaines de ces actions sont déjà engagées et ont ainsi permis de pouvoir faire face, en partie, à la situation de crise actuelle. D'autres actions vont démarrer à court et moyen termes pour préserver et optimiser les réserves naturelles et artificielles existantes, réduire les fuites sur le réseau et garantir la qualité de l'eau potable, accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et recharger les nappes phréatiques.

## **À NOTER**

Le 18 octobre 2022, une session extraordinaire sur l'accélération des mesures à prendre en faveur de la transition écologique, se tiendra au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

## Développer des voies cyclables et des aires de covoiturage

La réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, notamment pour les déplacements du quotidien, est une priorité pour limiter durablement les émissions de CO2 et améliorer la qualité de l'air.

Le Département apporte un soutien financier massif, hors compétence, au développement des transports en commun sur l'agglomération toulousaine à hauteur de 201 M€.

### ► 7 Réseaux Express Vélo en service en 2025

Depuis 2019, le Département a engagé la réalisation de 7 Réseaux Express Vélo avec une concertation citoyenne. D'ici 2025, 51 kilomètres de voies sécurisées pour un investissement de 53 M€ permettront ainsi de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones périurbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine. À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagers/jour dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui.

Une nouvelle tranche va être engagée, portant l'investissement global à 100 M€ sur le mandat.

En 2022, le Conseil départemental a voté un budget annuel sans précédent de 3 M€ d'aides financières pour financer la programmation des communes et des EPCI dans l'aménagement du réseau cyclable haut-garonnais. Ce budget annuel est ainsi multiplié par 10 et répond à la nécessité d'accélérer le développement des réseaux cyclables du quotidien et de loisirs.

### ► Plus de 3 000 places de covoiturage d'ici 2028

Afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle, le Conseil départemental a lancé, dès 2017, un plan d'aménagement d'aires de covoiturage qui a déjà permis la création de 1 150 places de stationnement sur 43 aires, pour un budget de 3,85 M€. 2 000 places supplémentaires sont à l'étude pour des mises en service d'ici 2028.

Le Département étudie chaque projet d'aire de covoiturage en fonction des zones à prioriser en termes de desserte de transports publics, de zones d'emploi, de flux domicile-travail, etc. pour que chaque Haut-Garonnais et chaque Haut-Garonnais dispose d'une aire de covoiturage à moins de 15 minutes de son domicile.

Cet automne, pour encourager les déplacements multimodaux, 5 aires vont être équipées de Box Vélo : la Pradelle à Auterive, Le Fauga, le Moulin Armand à Auzeville-Tolosane, Pinsaguel et la Tuilerie à Saint-Marcel Paulel.

Des études sont en cours pour l'intégration de bornes éclectiques de recharge pour les véhicules électriques.

## EN CHIFFRES

**7 REV / 51 km**  
de voies sécurisées /  
**53 M€**  
de budget

**100 km**  
au total d'ici 2028 /  
**100 M€**  
de budget global sur le mandat



## EN CHIFFRES

**3 000** places de  
covoiturage en 2028  
**À-de 15 min**  
pour toutes et tous

## La réussite de la transition écologique passera par l'innovation et l'accompagnement des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



### Réduire les émissions de CO2 pour les déplacements de la collectivité

Le Conseil départemental a mis en place le plan de déplacements de l'administration "Circul'action 31" afin d'inciter les 6 500 agents, répartis sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, à adopter un comportement écoresponsable. Ce plan comporte 31 actions concrètes telles que l'augmentation du nombre de stationnements vélo sur les différents sites départementaux, l'acquisition de véhicules et de vélos électriques au sein de la flotte départementale, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, ou encore le renforcement du télétravail.

Le 20 septembre dernier, l'application de covoiturage Klaxit a été lancée pour les agents de la collectivité. Cette application conçoit des réseaux dédiés de covoiturage pour les collectivités ou les entreprises. Elle permettra notamment de rémunérer les conducteurs de véhicule, en proposant des trajets gratuits pour les passagers.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'indemnisation des abonnements de transports publics pour les agents départementaux est passée de 50 à 75 %.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne applique également le "Forfait mobilités durables" depuis janvier 2021. Ce forfait propose une aide directe de 200 € par an pour les agents qui viennent au travail à vélo ou en covoiturage.

### Diminuer l'empreinte carbone pour entretenir les voies départementales

Le Département fait évoluer ses pratiques pour l'entretien et la modernisation des 6 138 km de voies départementales.

La maintenance annuelle du réseau secondaire, environ 4 550 km, est essentiellement réalisée à l'aide de techniques "à froid" qui permettent de **diminuer de 46 % le taux d'émission de CO2**. Cette économie équivaut à la neutralité carbone d'une commune de 1 230 habitants.

En août 2022, un enrobé végétal dénommé Biophalt® a été appliqué sur la RD 17 à Merville, sur une longueur de 1,7 km, pour la première fois en Haute-Garonne.

En 2019, le chantier de restauration du revêtement routier de la piste cyclable du "Canal des Deux Mers" a lui aussi fait l'objet d'une expérimentation pour répondre notamment aux contraintes environnementales liées au Canal du Midi, site classé à l'UNESCO. Sur une longueur de 46 km, entre Ramonville et Port-Lauragais, un revêtement innovant nommé Ecofast dont la société Colas est propriétaire, a été posé et assure l'étanchéité de couches de roulements des chaussées et un meilleur confort routier.

Par ailleurs, dès 2010, la collectivité a mis en place des actions pour diminuer largement l'usage des pesticides le long des routes départementales et ainsi mieux protéger ses usagers et riverains.

Ce protocole permet la gestion de la flore indésirable, tout en respectant l'environnement. La quantité de litres de désherbants utilisés est passée de 6 000 litres en 2010 à seulement 15 litres en 2018. Les produits encore utilisés aujourd'hui sont notamment nécessaires pour la désinfection des outils afin de limiter les risques de propagation de la maladie du chancre coloré des platanes.

#### EN CHIFFRES

**290** bénéficiaires du Forfait mobilités durables en 2021

soit **+ 19,3 %** qu'en 2020

**1 000** agents bénéficiant de la prise en charge de l'abonnement transports collectifs

**9,84%** d'agents cyclistes en 2022

soit **+ 64%** d'augmentation en 5 ans

**+ 25 %** de places de vélo sécurisées et créées à l'Hôtel du Département depuis 2021

#### EN CHIFFRES

**- 46 %** d'émission de CO2 par an pour l'entretien des routes départementales avec des techniques "à froid"



## La nécessité de renforcer le lien avec les citoyens

**Le Conseil départemental œuvre pour renforcer la présence des services publics sur le territoire et maintenir le lien de proximité avec les Haut-Garonnais.**

**L**es Maisons départementales de proximité Déployées par le Conseil départemental depuis décembre 2020, ces nouvelles structures permettent un relais des services départementaux sur l'ensemble du territoire (services transports et restauration scolaires, mission jeunesse, conseillers agro-environnement, conseillers énergie...), mais également un accompagnement humain personnalisé aux outils numériques et aux démarches administratives en ligne. Ces points d'accueil apportent une réponse aux difficultés rencontrées par de nombreux habitants, liées à l'éloignement des services publics et à la dématérialisation des démarches administratives.

Ainsi, 18 Maisons de proximité ont ouvert leurs portes en Haute-Garonne (Montgiscard, Verfeil, Montastruc-la-Conseillère, Nailloux, Montréjeau, Cadours, Léguevin, Saint-Lys, Le Fousseret, Cintegabelle, Grenade-sur-Garonne, Frouzins, Saint-Martory, Rieux-Volvestre, Lanta, Saint-Béat, Caraman, Belberaud). À terme, ce réseau comptera 40 lieux ouverts au public sur le territoire.

**Le réseau des Maisons des solidarités**

Il couvre l'ensemble du territoire, avec ses 90 points d'accueil, proposant ainsi à tous les habitants le même service de proximité. Plus de 1 400 professionnels de l'action sociale et médico-sociale répondent aux besoins des usagers : personnes en situation de précarité, enfance, famille, personnes âgées et personnes handicapées.

**3 300 équipements publics de proximité soutenus financièrement**

À travers les contrats de territoire, le Département permet le maintien et le développement d'équipements publics sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Il s'agit d'une aide majeure aux communes pour garantir la vitalité des bassins de vie périurbains et ruraux. Plus de 3 300 équipements publics – crèches, écoles, lieux culturels, sportifs et de loisirs – ont été soutenus dans ce cadre depuis 2016. En 2022, le Département a étendu ce dispositif à de nouveaux domaines tels que les hébergements touristiques ou encore les maisons de santé, afin de lutter contre les déserts médicaux.

## Fin du déploiement de la fibre optique en 2022

D'ici la fin de l'année 2022, le Conseil départemental (via le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique et son délégataire Fibre 31) aura achevé le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Ce réseau de 278 000 prises sur 548 communes sera terminé trois ans avant l'échéance de 2025 fixée par le Plan France Très Haut Débit initié par l'État. L'arrivée du très haut débit va permettre de favoriser un égal accès aux usages numériques et notamment aux services publics en ligne. Elle constitue pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne un investissement de 13,6 M€, aux côtés des communautés de communes membres de Haute-Garonne Numérique.

Au-delà du déploiement du réseau, le Département accompagne les différents publics à l'apprentissage du numérique, comme les personnes âgées, les jeunes ou encore les personnes éloignées de l'emploi.

## Installation de la première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne

Depuis plus de 7 ans, le Conseil départemental inscrit la démocratie participative au cœur de son action publique avec de nombreuses concertations menées dans le cadre du Dialogue citoyen.

Le 22 octobre prochain sera installée la première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne, composée de 162 citoyens volontaires tirés au sort, garantissant la parité, la représentation géographique et sociale de la

population haut-garonnaise (6 membres par canton). Cette nouvelle instance démocratique novatrice et pérenne invitera dans les prochaines semaines les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais à formuler des propositions et des avis sur des sujets en lien avec les compétences départementales.

Ce projet, inédit en France à cette échelle, marque une étape majeure dans la poursuite de la démarche de concertation citoyenne de la collectivité.

Actrice à part entière des politiques de la collectivité, l'Assemblée citoyenne pourra, par ses travaux, alimenter les réflexions de l'Assemblée départementale et être saisie par cette dernière sur des projets structurants et d'actualité de la collectivité (comme par exemple le sport-santé, la transition écologique, les mobilités, la lutte contre la précarité...). Elle aura également la possibilité de s'autosaisir sur des sujets entrant dans le cadre des compétences de la collectivité (après accord du président). Les élus départementaux devront se prononcer sur les avis et propositions présentés par l'Assemblée citoyenne et y répondre.



**La création de l'Assemblée citoyenne est une avancée démocratique majeure pour notre collectivité comme pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais.**

**GEORGES MÉRIC**

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

### REPÈRES

**22 octobre** : installation de la première assemblée citoyenne

**162 citoyens** volontaires tirés au sort (parmi 1 550 candidats)

Mandat de **deux ans**.





# Engager l'innovation sociale dans les territoires

**La crise économique et sociale, liée notamment aux tensions du contexte international, a démontré la nécessité de repenser le modèle économique prédominant, en structurant d'autres filières de production de richesses, plus vertueuses.**

**D**epuis juillet 2020, le Conseil départemental met en œuvre un plan d'action spécifique pour renforcer l'économie sociale et solidaire sur le territoire, et soutenir son réseau d'acteurs.

## **Un fonds rebond de 150 000 €**

Le "fonds de rebond de l'innovation sociale et solidaire" permet d'accompagner chaque année l'émergence de projets répondant aux besoins spécifiques des bassins de vie, dans les milieux ruraux, périurbains et de montagne. Ce fonds permet de soutenir une dizaine de projets par an. En 2022, cela représente un budget de 150 000 €.

## **Ateliers 31 : la future vitrine de l'ESS en Haute-Garonne**

Le Département a engagé la reconversion de la pépinière Théogone en une plateforme dédiée à l'économie sociale et solidaire en Haute-Garonne qui s'appelle désormais "Ateliers 31 - Innovation sociale et solidaire".

Ce lieu, qui a vocation à devenir une vitrine de l'innovation sociale, proposera deux activités principales :

- l'hébergement sur le court ou moyen terme de structures de l'économie sociale et solidaire ayant une activité à fort impact social, sociétal et environnemental,
- l'accueil et l'organisation d'événements qui vont permettre la mise en réseau et le partage d'expériences en matière d'initiatives solidaires des acteurs du territoire.

Le Département va engager des travaux pour la reconversion du lieu. Situé à Ramonville Saint-Agne, au cœur du Parc technologique du Canal, où sont implantées plus de 250 entreprises de l'industrie et des services, ce bâtiment de plus de 2 800 m<sup>2</sup> occupe un emplacement stratégique. Il bénéficiera dans les prochaines années d'une visibilité et d'une attractivité accrues, grâce à l'arrivée du métro et à l'extension du Parc technologique du Canal mené par le Sicoval qui atteindra ainsi plus de 60 ha.

## Les 2<sup>e</sup> Rencontres départementales de l'ESS

Le Conseil départemental organisera les 2<sup>e</sup> Rencontres départementales de l'ESS, le 3 décembre 2022, qui rassembleront l'ensemble des grands acteurs du secteur, des porteurs de projets innovants socialement, les tiers-lieux soutenus par la collectivité, les élus locaux... L'objectif est de construire une stratégie commune pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Haute-Garonne.

### Un engagement transversal du Département

À travers l'ensemble de ses politiques publiques, le Conseil départemental soutient une grande diversité d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire. L'enjeu est de structurer une démarche transversale et d'accompagner le déploiement de l'ESS au travers de la commande publique.

#### EN CHIFFRES

**4 818**  
établissements employeurs  
en Haute-Garonne

**10%**  
des employeurs  
du département

**46 000**  
emplois sur le territoire

## LE DÉPARTEMENT AGIT POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

- > Dans le cadre de sa politique d'insertion et d'emploi, le Conseil départemental soutient les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) à hauteur de plus de 2 M€ par an, dont 41 Ateliers et Chantiers d'Insertion employant 285 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion. Le Département soutient également 6 associations intermédiaires et 8 entreprises d'insertion, dont 5 régies de quartier pour 62 postes. Par ailleurs, le Département subventionne à hauteur de 50 000 € par an, les 3 trois têtes de réseau de l'Insertion par l'Activité Économique (le Coorace, la FAS Occitanie et la FEI Occitanie).
- > La Charte de la Commande publique permet depuis son adoption en 2017 de soutenir les entreprises haut-garonnaises en facilitant l'accès des TPE-PME aux marchés publics lancés par le Département. Aujourd'hui 71 % des investissements du Département bénéficient à des entreprises haut-garonnaises. Grâce aux "clauses d'insertion" prévues dans cette Charte, 24 % des marchés publics départementaux attribués en 2021 contiennent un dispositif d'insertion professionnelle, ce qui représente 275 000 heures de travail réservées aux personnes éloignées de l'emploi. Le haut niveau des investissements départementaux a permis de générer, au total, 5 117 emplois directs et indirects depuis l'adoption de la Charte de la Commande publique.

## SERVICE DE PRESSE

### **Cécile van de Kreeke**

**Responsable des relations presse**

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

### **Coralie Bombail**

**Attachée de presse**

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42 - 07 77 70 22 27

### **Ariane Mélazzini-Déjean**

**Attachée de presse**

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32 - 07 85 72 94 74

### **Fabienne Pascaud**

**Attachée de presse**

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58

Toutes les infos sur :



**espace-presse.haute-garonne.fr**  
**haute-garonne.fr**



Conseil départemental de la Haute-Garonne  
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9